



Communiqué

Pour diffusion immédiate

le novembre 30, 2022

Les universités de l'Ontario comptent beaucoup sur les revenus des étudiants étrangers pour assurer leur viabilité financière, selon la vérificatrice générale

(Toronto) Le recours excessif aux étudiants étrangers pourrait mettre en péril la santé financière des 23 universités publiques de la province, affirme la vérificatrice générale Bonnie Lysyk dans son *Rapport annuel 2022* déposé aujourd'hui à l'Assemblée législative. Le fait de dépendre fortement des frais de scolarité des étudiants étrangers rend les universités plus vulnérables à des baisses abruptes et soudaines de revenus. Ces baisses pourraient se produire si la situation mondiale et les politiques fédérales en matière d'immigration changent, et si le nombre d'étudiants étrangers diminue en conséquence.

« En raison de la réduction et du gel des frais de scolarité pour les étudiants canadiens en Ontario et du financement inférieur pour chaque étudiant universitaire en Ontario par rapport au reste du Canada, les universités se tournent vers les revenus des étudiants étrangers pour assurer leur viabilité financière, déclare Mme Lysyk. Il est pertinent d'attirer davantage d'étudiants de niveau postsecondaire en Ontario, mais les universités doivent adapter leurs stratégies de recrutement en diversifiant les populations ciblées afin d'atténuer les risques inhérents. » Mme Lysyk ajoute que le ministère des Collèges et Universités, dont le mandat est de veiller à ce que les établissements d'enseignement postsecondaire offrent une éducation de qualité supérieure à tous les étudiants prometteurs, ne présente aucune stratégie claire ni vision à long terme pour l'avenir du secteur des études postsecondaire en Ontario.

Le rapport examine dans quelle mesure quatre universités de petite ou moyenne taille atteignent leurs objectifs, dans la foulée du déclin financier de l'Université Laurentienne et de sa décision sans précédent de se mettre à l'abri des créanciers en 2021. L'audit a passé en revue les opérations financières de l'Université Algoma, de l'Université de Nipissing, de l'Université technologique de l'Ontario et de l'Université de Windsor. « Nos travaux nous ont permis de constater que chacune de ces universités était financièrement viable au moment de l'audit. De plus, contrairement à l'Université Laurentienne, toutes ces universités ont collaboré avec notre Bureau et fourni tous les renseignements demandés. Elles se sont montrées ouvertes à la discussion et réceptives à nos recommandations, renchérit Mme Lysyk.

Le rapport souligne que, lorsqu'elles se retrouvent avec une dette importante à long terme, les universités n'ont pas toujours élaboré ou suivi des politiques visant à limiter le financement externe. Nous avons constaté que l'Université technologique de l'Ontario et l'Université de Windsor n'avaient aucune politique officielle en matière de gestion de la dette, alors que l'Université Nipissing et l'Université d'Algoma avaient mis en place des politiques de gestion de la dette. Ces dernières auraient toutefois dépassé les limites établies si les nouvelles politiques de gestion de la dette avaient été appliquées rétroactivement. De plus, le rapport a révélé que les quatre universités n'avaient pas élaboré d'analyses de rentabilisation exhaustives pour tous les projets d'immobilisations. De telles analyses auraient aidé leurs conseils d'administration à décider si les projets justifiaient l'investissement.

Le rapport note également des lacunes dans les procédures du Ministère pour surveiller la situation financière des universités. Par exemple, le Ministère n'a aucun processus officiel en place qui permettrait de tirer pleinement profit des renseignements sur la santé financière qu'il recueille chaque année auprès des universités. Même s'il découvre que les conditions financières sont mauvaises ou se détériorent, le Ministère n'a pas le pouvoir législatif d'intervenir unilatéralement dans les activités d'une université subventionnée par l'État.

« Le gouvernement doit avoir un portrait éloquent de la situation des universités financées par les contribuables et être en mesure d'intervenir lorsqu'un établissement a besoin d'aide, affirme Mme Lysyk. Une telle surveillance profite en fin de compte aux étudiants universitaires, au corps professoral, au personnel et aux collectivités dans lesquelles les universités sont établies. »

Le rapport d'audit comporte 21 recommandations aux fins d'amélioration.

Renseignements :
Bonnie Lysyk
Vérificatrice générale
(647) 267-9263

Le rapport est accessible à l'adresse www.auditor.on.ca

 @OntarioAuditor

Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.